



Département des Alpes de Haute Provence
COMMUNE DE SISTERON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 25 Septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Et le vingt-cinq du mois de SEPTEMBRE

Membres en exercice :	29
Membres présents :	20
Procurations :	7
VOTES :	27
POUR :	27
CONTRE :	/
ABSTENTIONS :	/
Date de convocation :	19/09/2025

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. TOUCHE C. CLARES P. BOY JP. RODRIGUEZ C. GALANTINI V. JOURDAN E. ODDOU S. MUNS A. PAYAN L. MORARD S. CLEMENT JL. JAFFRE S. FERAUD S.

PROCURATIONS :

M. Franck PERARD	à	M. Nicolas LAUGIER
Mme Cécilia LOUVION	à	Mme Colette RODRIGUEZ
M. Michel BRUNET	à	M. Jean-Pierre TEMPLIER
Mme Françoise GARCIN	à	Mme Christine REYNIER
M. Christian GALLO	à	Mme Nicole PELOUX
Mme Emilie SCHMALTZ	à	M. Daniel SPAGNOU
M. Hugo PICHON	à	M. Bernard CODOUL

ABSENTS NON EXCUSÉS : SEBANI S. DERDICHE C.

Mme Léa PAYAN est élue secrétaire de séance.

2025-07-04-SF

OBJET : REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET TRANSFORMATION ECOLOGIQUE D'UN MONTANT TOTAL DE 2.000.000 € AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT DE L'OPERATION ESPACE CULTUREL HUGUETTE-LEYDAT (NOUVEL ALCAZAR)

Monsieur le Maire rappelle au conseil les modalités d'emprunts définis lors des orientations budgétaires et du vote du budget principal 2025 à savoir un total de 4.5 millions répartis en 3.5 millions moyen/long terme et un prêt-relais de 1 million en préfinancement du FCTVA 2026.

Après consultation des organismes bancaires au cours du mois de juillet pour le prêt-relais et une première ligne d'emprunt en moyen/long terme, et après retour des offres (4 en prêt-relais et 5 en moyen/long terme) la proposition de la Caisse des Dépôts et Consignations est apparue la plus pertinente en offre long terme pour le prêt fléché sur la construction de l'Espace Culturel Huguettes-LEYDET (Nouvel ALCAZAR) (Livret A +0.40% sur 25 ans) et il est proposé de porter la demande à 2 millions d'euros sur cette opération.

Le Conseil municipal de la commune de SISTERON, après avoir entendu l'exposé sur la proposition de prêt susvisé concernant la construction de l'Espace Culturel Huguettes-LEYDET (Nouvel ALCAZAR).

DECIDE

Pour le financement de l'opération de construction de l'Espace Culturel Huguettes-LEYDET (Nouvel ALCAZAR), Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 2.000.000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : Prêt Transformation Ecologique

Montant : 2 000 000 euros

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A

Profil d'Amortissement : Amortissement prioritaire

Mis en ligne le 26/09/2025 à 12h11

REÇU EN PREFECTURE
le 26/09/2025

Application agréée E-legalite.com

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Typologie Gissler : 1A
Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt soit 1.200 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï cet exposé, après en avoir délibéré,
à l'unanimité par 27 voix POUR

ACCEPTE l'offre de prêt de 2.000.000 € de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de l'Espace Culturel Huguette-LEYDET (Nouvel ALCAZAR) selon modalités décrites ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire, Daniel SPAGNOU, ou le 1^{er} adjoint en charge des Finances, Jean-Pierre TEMPLIER, à signer le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel SPAGNOU